

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

N° 1128

AMENDEMENT

présenté par
M. Rambaud et Mme Hamelet

ARTICLE 2

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« aide à mourir »

les mots :

« euthanasie et au suicide assisté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à donner à la Section 2 bis un intitulé plus conforme à la réalité de ce qu'il recouvre au sein de cette proposition de loi.